

A PARIS, LA CAF ACCOMPAGNE LA RENTREE DES FAMILLES ET DES ETUDIANTS

SEPTEMBRE 2016

DOSSIER DE PRESSE

ALLOCATION*
DE RENTRÉE
SCOLAIRE

Profitez
de l'été,
la Caf
s'occupe
de la rentrée

16-18 ans : parents,
déclarez sa scolarité sur caf.fr

6-15 ans : c'est automatique

*versée sous condition de ressources



**AIDE AU LOGEMENT ÉTUDIANT,
TOUT SE PASSE SUR caf.fr**



Pratique ! Avec le simulateur, il me suffit de calculer pour connaître mon budget



Sommaire

L'Allocation de rentrée scolaire pour les 6-18 ans	3
Comment bénéficier de l'Ars	4
Ars, les familles en font bon usage	5
Aide au logement étudiant, tout se passe sur Caf.fr	6
Qui sont les étudiants bénéficiaires des aides au logement ?	8
Rentrée 2016 : deux événements à ne pas manquer !	11

Contact presse :

Sarah ABITON – Chargée de communication
Tél. : 01 45 71 33 50 – 06 67 16 84 95
Mail : sarah.abiton@cafparis.cnafmail.fr

L'Allocation de rentrée scolaire (Ars)

L'Allocation de rentrée scolaire : un coup de pouce financier pour la rentrée des 6-18 ans

L'allocation de rentrée scolaire (Ars) aide à assumer les dépenses liées aux achats de rentrée. Elle est versée, sous condition de ressources, aux parents ayant des enfants scolarisés à charge, âgés de 6 à 18 ans. Cette année, le versement de l'Ars a débuté le 18 août.

Près de 60 000 foyers parisiens devraient bénéficier de l'Ars en 2016

L'année dernière, la Caf de Paris a versé l'allocation de rentrée de scolaire à **56 723 parents (pour 88 600 enfants concernés)**. Au total, **plus de 36 millions ont été versés en 2015, au titre de l'Ars**.

Cette année, la capitale devrait compter plus de 60 000 bénéficiaires. 51 000 bénéficiaires ont d'ores et déjà perçu automatiquement le versement de l'Ars le 18 août dernier (il s'agit des allocataires de la Caf de Paris ayant des enfants âgés de 6 à 15 ans et répondant aux conditions d'éligibilité). A ce chiffre, s'ajouteront les allocataires éligibles ayant des enfants âgés de 16 à 18 ans : ils percevront l'allocation après avoir télédéclaré la situation de leur enfant (*voir encadré ci-dessous*).

S'ajouteront enfin, les parents éligibles à l'Ars et qui, à ce jour, ne sont pas encore allocataires de la Caf de Paris et qui adresseront un formulaire de demande. L'an dernier 5000 familles étaient dans cette situation.

A Paris : une télédéclaration simplifiée et mieux utilisée

Les mesures de simplification poursuivies et amplifiées cette année par le Ministère des Affaires sociales et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) améliorent l'accès des familles à l'Ars. Ainsi, les parents d'adolescents de 16 à 18 ans n'ont plus besoin d'adresser un justificatif de scolarité : il leur suffit de confirmer en ligne sur le site caf.fr ou sur l'appli mobile « Caf – Mon compte » que leur enfant est toujours scolarisé.

Ces mesures ainsi que les actions de communication menée par la Caf sont à l'origine d'un nombre télédéclarations plus important – en comparaison aux chiffres enregistrés l'année dernière à la même période. Les allocataires ayant des enfants âgés de 16 à 18 ans ont jusqu'au 31/12/2016 pour effectuer cette télédéclaration.

Nombre de télédéclarations

Nombre de télédéclarations sur l'année 2015 (au 25/08/2015)	8 100
Nombre de télédéclaration enregistrées à ce jour (au 25/08/2016)	11 024

Contact presse :

Sarah ABITON – Chargée de communication
Tél. : 01 45 71 33 50 – 06 67 16 84 95
Mail : sarah.abiton@cafparis.cnafmail.fr

Comment bénéficier de l'Ars ?

Qui peut bénéficier de l'Ars ?

L'Ars est versée aux parents dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond. Ce plafond varie en fonction du nombre d'enfants à charge. Les ressources retenues correspondent au montant du revenu annuel imposable.

Nombre d'enfants	Plafond de ressources
1	24 404 €
2	30 036 €
3	35 668 €
par enfant supplémentaire	+ 5 632 €

Montant de l'Ars pour la rentrée 2016

Le montant de l'Ars est fixé en fonction de l'âge des enfants à charge :

6-10 ans	363,00 € par enfant
11-14 ans	383,03 € par enfant
15-18 ans	396,29 € par enfant

Quelles démarches réaliser pour bénéficier de l'Ars ?

Pour les personnes déjà allocataires de la Caf :

- **enfants de 6 à 15 ans** : aucune démarche n'est nécessaire. L'Ars sera versée automatiquement aux parents éligibles.
- **enfants de 16 à 18 ans** : les parents doivent déclarer la situation de leur enfant via une téléprocédure accessible depuis l'espace « Mon Compte » du site caf.fr ou depuis l'appli mobile « Caf – Mon Compte », quel que soit le profil de l'enfant concerné (lycéen, étudiant salarié, apprenti...). Depuis juillet 2014, il n'est plus nécessaire d'envoyer un certificat de scolarité à la Caf pour les enfants de cette tranche d'âge.
- **enfants de 5 ans qui entrent en CP en septembre 2016**, les parents doivent adresser un certificat de scolarité à la Caf.

Pour les personnes qui ne sont pas encore allocataires de la Caf :

Un formulaire de demande de l'Allocation de rentrée scolaire est disponible sur le site caf.fr. Il doit être retourné, complété et signé à la Caf.

Plus d'informations : <http://www.caf.fr/actualites/2016/profitez-de-l-ete-la-caf-s-occupe-de-la-rentree>

Contact presse :

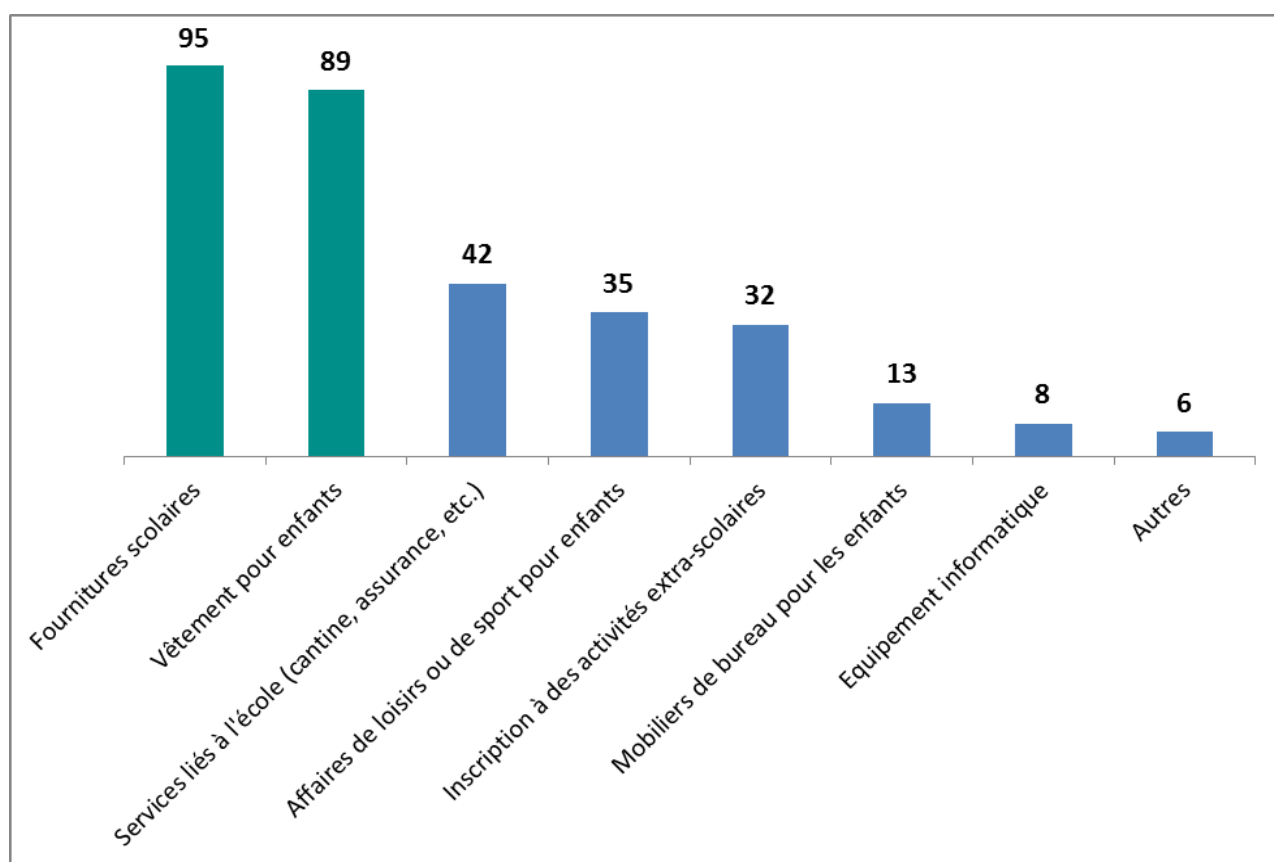
Sarah ABITON – Chargée de communication
Tél. : 01 45 71 33 50 – 06 67 16 84 95
Mail : sarah.abiton@cafparis.cnafmail.fr

Ars : les familles en font bon usage

Une étude sur les dépenses des familles au moment de la rentrée scolaire et sur l'utilisation de l'Allocation de rentrée scolaire a été réalisée en novembre 2013. Elle réaffirme que les fournitures scolaires et les vêtements sont les deux postes essentiels de dépenses de la rentrée et sont également la principale utilisation de l'Ars.

Utilisation de l'ARS en 2013 (en %)

95% des bénéficiaires de l'Ars utilisent le montant de l'allocation pour des dépenses d'achats de fournitures scolaires (non exclusif car ils peuvent également utiliser l'Ars pour des achats de vêtements pour enfants).



(source : Opinion Way, enquête sur l'Ars 2013)


Plus d'informations : L'essentiel n°147, daté de juin 2014 (publication mensuelle de la Caisse nationale d'allocations familiales)

<https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/essentiel/147%20-%20ESSENTIEL%20-%20Usages%20ARS.pdf>

Contact presse :

Sarah ABITON – Chargée de communication
Tél. : 01 45 71 33 50 – 06 67 16 84 95
Mail : sarah.abiton@cafparis.cnafmail.fr

L'Aide au logement étudiant (Ale)

Aide au logement étudiant, tout se passe sur 

Premier poste de dépense, le logement est une préoccupation forte pour les étudiants et leurs parents. Paris est en effet la ville de France la plus chère pour faire ses études comme en témoigne l'ensemble des études récentes sur le coût de la vie étudiante.

Afin d'aider les étudiants à faire face à leurs dépenses de logement, la Caf de Paris les accompagne du montage de leur budget au renouvellement de leur bail. Souvent en quête d'information sur les conditions d'attribution, des démarches à accomplir, les délais, ... les étudiants peuvent facilement trouver les réponses à leurs questions sur Caf.fr et dans les guides qui sont mis à leur disposition.

Quelles aides de la Caf pour le logement des étudiants ?

Selon la nature du logement et selon la situation familiale de l'étudiant, trois types d'aides peuvent être accordées par la Caf :

- L'allocation de logement à caractère social (Als) : pour les étudiants isolés ou en couple, sans personne à charge ;
- L'allocation de logement à caractère familial (Alf) : pour les étudiants isolés ou en couple avec personne à charge, en métropole ou dans les Dom ;
- L'aide personnalisée au logement (Apl) : pour les étudiants isolés ou en couple avec ou sans personne à charge, résidant dans un logement conventionné en métropole, comme les résidences universitaires, les foyers, les Hlm, ...

Ces prestations ne sont pas cumulables et leur montant dépend de plusieurs critères dont la situation géographique du logement, le montant du loyer, la situation familiale et le niveau de ressources.

A SAVOIR :

- Les revenus des parents ne sont jamais pris en compte pour le calcul des aides au logement attribuées aux étudiants.
- Si le logement appartient à un membre de sa famille, l'étudiant ne pourra pas bénéficier d'aide au logement.

CONSEIL : L'aide au logement étudiant peut, selon l'âge de l'étudiant, faire perdre les prestations familiales à ses parents. Grâce au simulateur, le montant de l'aide au logement peut être estimé. Ainsi, le choix de rattacher l'étudiant au foyer de ses parents ou non pourra se faire en fonction du montant le plus avantageux pour la famille.

Toutes les démarches pour percevoir les aides au logement pour les étudiants se font sur www.caf.fr.

Contact presse :

Sarah ABITON – Chargée de communication
Tél. : 01 45 71 33 50 – 06 67 16 84 95
Mail : sarah.abiton@cafparis.cnafmail.fr

Quelles démarches accomplir et quand ?

Pour ceux qui cherchent un premier logement étudiant, le parcours est simple :

Etape 1 : « Je monte mon budget grâce au simulateur sur caf.fr »

Grâce au simulateur en ligne, l'étudiant peut évaluer le montant de son aide au logement, monter son budget loyer et ainsi orienter ses recherches d'appartement.

A SAVOIR :

Lorsqu'il trouve son appartement, l'étudiant peut vérifier le montant exact de son aide avec une nouvelle simulation sur caf.fr.

Etape 2 : « J'ai mes clés ! Je prépare les documents nécessaires et fais ma demande en ligne sur caf.fr »

A SAVOIR :

- Le numéro d'allocataire de l'étudiant ainsi que son mot de passe sont générés automatiquement dès que la demande en ligne a été traitée par la Caf. L'étudiant recevra par courrier ou par Sms son numéro d'allocataire et son mot de passe. Le mot de passe devra être personnalisé dès la première connexion à l'espace « mon compte » sur Caf.fr.
- Les pièces justificatives demandées peuvent être transmises de manière dématérialisée sur Caf.fr, sur l'espace mon compte ou via l'application mobile Caf « Mon compte »

Etape 3 : « J'emménage et je télécharge l'application « mon compte » sur mon mobile pour suivre mon dossier grâce à mon numéro d'allocataire et mon code personnel »

Etape 4 : « J'organise et je fête ma crémaillère ! Je perçois mes premières allocations logement 2 mois après avoir fait ma demande en ligne »

A SAVOIR :

Dans le cas d'une location, la quittance de loyer et le bail doivent toujours être libellés au nom de la personne qui fait la demande d'aide au logement, l'étudiant.



[Retrouvez les questions-réponses du « Tchat Logement étudiant » organisé par la Caf de Paris et les Caf de la région Ile-de-France le 4 juillet dernier avec Le Parisien étudiant en cliquant ici.](#)

Contact presse :

Sarah ABITON – Chargée de communication
Tél. : 01 45 71 33 50 – 06 67 16 84 95
Mail : sarah.abiton@cafparis.cnafmail.fr

Qui sont les étudiants bénéficiaires des aides au logement ?

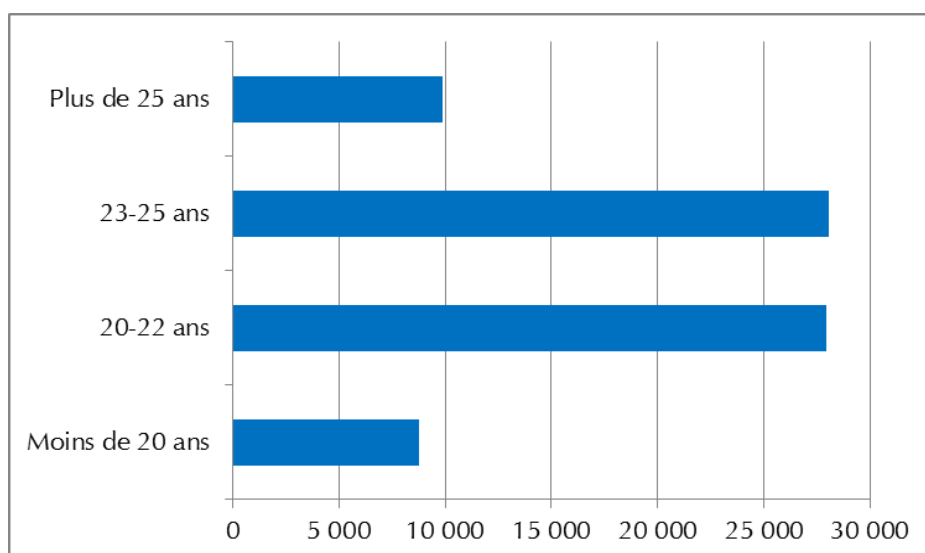
En 2015, à Paris, 74 646 étudiants ont bénéficié d'une aide au logement, soit la moitié des étudiants franciliens.

2015

Nombre de bénéficiaires de l'Ale	74 646
dont Als	67 109
dont Alf	508
dont Alp	7 029

*Pour 80% des prestations, il s'agit d'Als, et non pas d'Apl comme communément admis.
Source : Bureau des études et du développement de la Caf de Paris*

Moyenne d'âge des bénéficiaires d'aide au logement étudiant

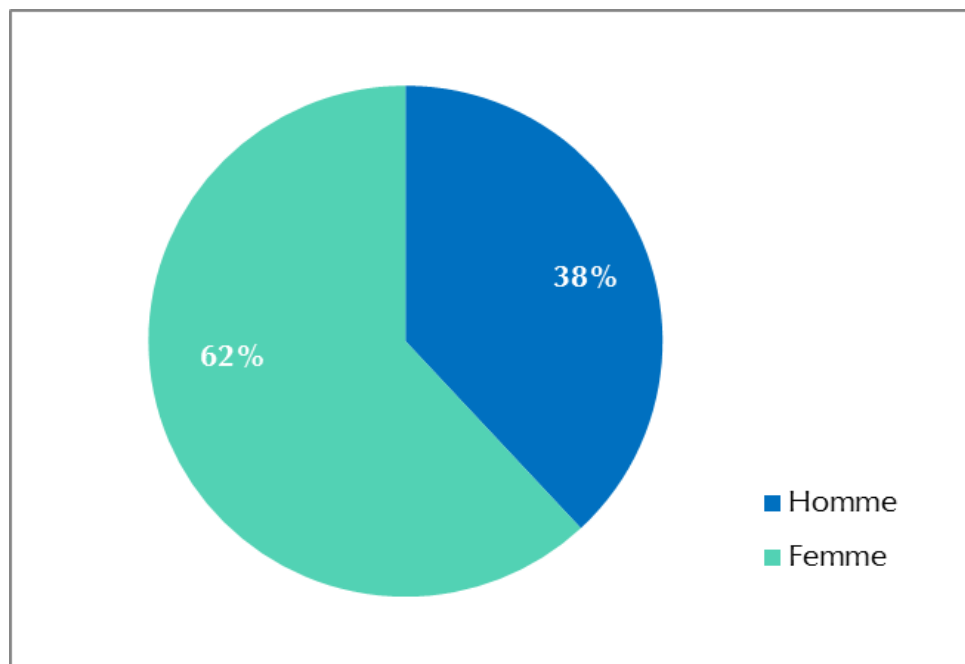


*Les bénéficiaires avaient en moyenne 23 ans
Source : Bureau des études et du développement de la Caf de Paris*

Contact presse :

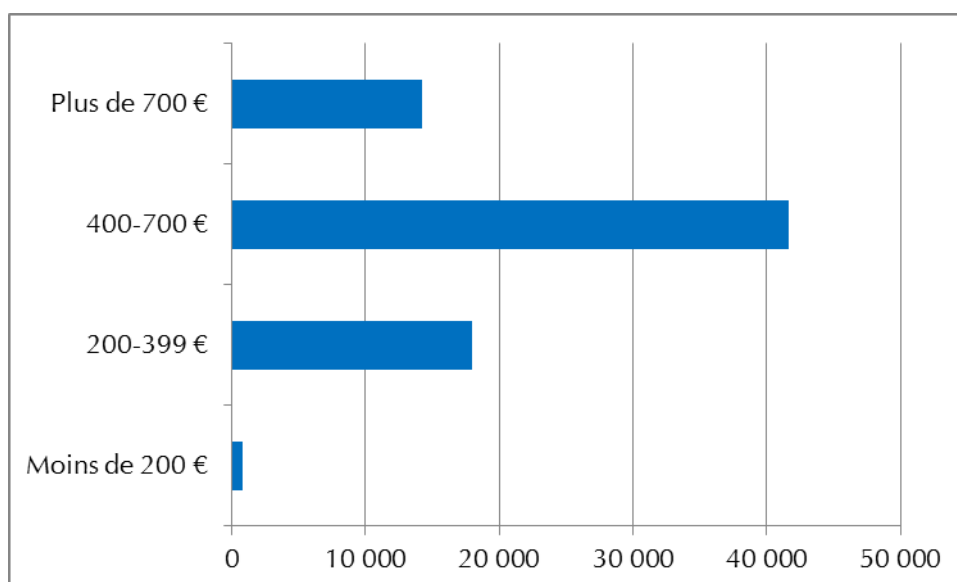
Sarah ABITON – Chargée de communication
Tél. : 01 45 71 33 50 – 06 67 16 84 95
Mail : sarah.abiton@cafparis.cnafmail.fr

Proportion hommes/femmes des bénéficiaires d'aide au logement étudiant



46 235 bénéficiaires étaient des femmes, contre 28 411 hommes
Source : Bureau des études et du développement de la Caf de Paris

Montant du loyer des bénéficiaires d'aide au logement étudiant

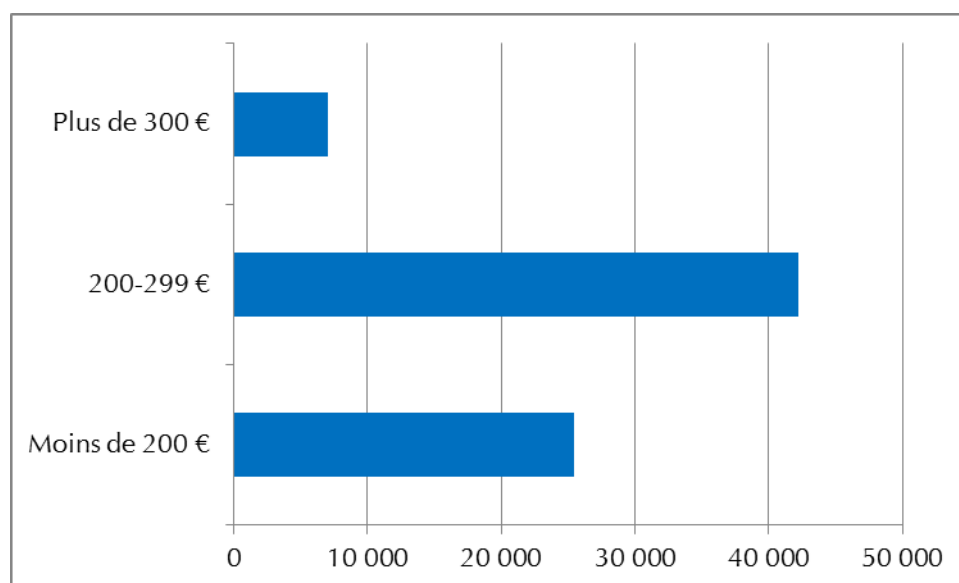


Le montant moyen du loyer à Paris s'élevait à 539€ en décembre 2015 (contre 480€ en Ile-de-France).
Source : Bureau des études et du développement de la Caf de Paris

Contact presse :

Sarah ABITON – Chargée de communication
Tél. : 01 45 71 33 50 – 06 67 16 84 95
Mail : sarah.abiton@cafparis.cnafmail.fr

Montant moyen de l'aide au logement des bénéficiaires



*En moyenne, les étudiants parisiens percevaient 203€ d'aide au logement.
Source : Bureau des études et du développement de la Caf de Paris*

Contact presse :

Sarah ABITON – Chargée de communication
Tél. : 01 45 71 33 50 – 06 67 16 84 95
Mail : sarah.abiton@cafparis.cnafmail.fr

Les rendez-vous de la rentrée 2016-2017

Deux événements à ne pas manquer pour aider les étudiants dans leurs démarches d'aide au logement

Comme chaque année, les étudiants sont nombreux à emménager dans un appartement, une résidence ou un foyer à Paris. Selon leur situation, **ils peuvent sans doute bénéficier d'une aide au logement**. Afin de les aider et faciliter leurs démarches, la Caf de Paris met de nouveau en place un dispositif particulier pour cette rentrée universitaire 2016-2017.

2 accueils leur sont spécialement dédiés pendant lesquels des conseillers de la Caf de Paris accueilleront les étudiants afin de les accompagner et de les guider pour estimer le montant de leur aide au logement, saisir leur demande sur Caf.fr et constituer leur dossier.

FORUM « ETUDIANT A PARIS »

Du mardi 6 au jeudi 8 septembre

De 9h30 à 17h

Parvis de l'Hôtel de Ville – Pavillon Logement

(Métro 1 et 11 – arrêt « Hôtel de Ville »)



Une nouveauté cette année : le Café-coloc' !

Cet événement se tiendra le mardi 6, mercredi 7 et jeudi 8 septembre, de 16h30 à 18h30, et permettra aux participants de partager des bons plans, de poser leurs questions spécifiques sur les aides au logement en colocation et pourquoi pas, de rencontrer son ou sa futur(e) colocataire !

Contact presse :

Sarah ABITON – Chargée de communication

Tél. : 01 45 71 33 50 – 06 67 16 84 95

Mail : sarah.abiton@cafparis.cnafmail.fr

SERVICE D'ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS

Du lundi 12 septembre au vendredi 25 novembre

De 9h00 à 16h30

Cité internationale universitaire de Paris

17, boulevard Jourdan – Paris 14^e

(RER B et Tramway T2 – Station Cité Universitaire)



La Caf de Paris à la Cité internationale en 2015. 6200 étudiants ont été accueillis et accompagné dans leurs démarches par les conseillers de la Caf.



2 mois pour effectuer toutes les premières démarches !

Pendant plus de deux mois, la Cité internationale regroupe en un même lieu plusieurs services permettant ainsi aux étudiants d'effectuer dans les meilleures conditions leurs démarches administratives liées à leur séjour en France. La Caf est un acteur essentiel de ce dispositif d'accueil.

Contact presse :

Sarah ABITON – Chargée de communication

Tél. : 01 45 71 33 50 – 06 67 16 84 95

Mail : sarah.abiton@cafparis.cnafmail.fr